

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01870
Numéro SIREN : 347 999 500
Nom ou dénomination : A.R.I.C.E.

Ce dépôt a été enregistré le 06/01/2021 sous le numéro de dépôt 1872

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 06-01-2021

N° DE DEPOT : 001872

N° GESTION : 1989B01870

N° SIREN : 347999500

DENOMINATION : A.R.I.C.E.

ADRESSE : 64 R DU ROCHER 75008 PARIS

MILLESIME : 2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	57 226	57 226	0	690	690	100.00
	Fonds commercial (1)	979 667	451 005	528 662	616 775	88 113	14.29
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	292 893	259 608	33 286	16 837	16 449	97.70
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	660 268		660 268	557 568	102 700	18.42	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	12 708		12 708	8 938	3 770	42.18	
Total II	2 002 762	767 838	1 234 924	1 200 808	34 116	2.84	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 791		2 791	2 791		
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 034 555	264 781	769 775	758 328	11 446	1.51
	Autres créances	391 689		391 689	194 266	197 423	101.63
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	56 703		56 703	56 703			
Disponibilités	929 155		929 155	421 676	507 480	120.35	
Charges constatées d'avance (3)	67 686		67 686	73 912	6 226	8.42	
Total III	2 482 579	264 781	2 217 798	1 507 675	710 123	47.10	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 485 341	1 032 619	3 452 722	2 708 483	744 239	27.48	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/09/2020	12	30/09/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 281 820)	281 820		281 820			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 338		12 338			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	28 182		28 182			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	482 426		503 886		21 460	4.26
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 942		21 460		25 402	118.37
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	808 707		804 765		3 942	0.49	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	222 995		240 000		17 005	7.09
	Provisions pour charges						
Total III	222 995		240 000		17 005	7.09	
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	981 805		200 035		781 770	390.82
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	7 500		194 642		187 142	96.15
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 011 357		899 761		111 596	12.40	
Dettes fiscales et sociales	314 275		239 379		74 895	31.29	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	12 766		5 057		7 710	152.48	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	93 316		124 843		31 527	25.25
	Total IV	2 421 020		1 663 717		757 302	45.52
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 452 722		2 708 483		744 239	27.48

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 079 679

1 545 333

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 169 014	182 636	2 351 650	2 367 152		15 502	0.65
Chiffre d'affaires NET	2 169 014	182 636	2 351 650	2 367 152		15 502	0.65
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			29 023	21 185		7 838	37.00
Autres produits			44	28		15	53.56
Total des Produits d'exploitation (I)			2 380 717	2 388 366		7 649	0.32
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 355 293	1 480 568		125 275	8.46
Impôts, taxes et versements assimilés			30 655	28 798		1 857	6.45
Salaires et traitements			468 298	464 555		3 743	0.81
Charges sociales			177 514	174 408		3 106	1.78
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			105 749	102 174		3 575	3.50
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			57 597	101 204		43 607	43.09
Dotations aux provisions							
Autres charges			50 615	34 112		16 503	48.38
Total des Charges d'exploitation (II)			2 245 720	2 385 817		140 097	5.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			134 996	2 548		132 448	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2020	12	30/09/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		57			57	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		57			57	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		2 250		3 427	1 177	34.34
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		2 250		3 427	1 177	34.34
2. Résultat financier (V-VI)		2 193		3 427	1 234	36.02
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		132 804		878	133 682	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 391			3 391	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		240 000			240 000	
Total VII		243 391			243 391	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		120 318		139	120 179	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		222 995			222 995	
Total VIII		343 313		139	343 174	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		99 922		139	99 783	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		28 940		20 443	8 497	41.56
Total des produits (I+III+V+VII)		2 624 165		2 388 366	235 800	9.87
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 620 224		2 409 826	210 398	8.73
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		3 942		21 460	25 402	118.37

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire n'a pas eu d'effets significatifs sur le résultat de l'exercice. Mais les postes du bilan "disponibilités" et "emprunts auprès des établissements de crédit" sont impactés à deux titres :

- un Prêt Garanti par l'Etat a été contracté pour 500 000€ ; aucun remboursement n'a encore été opéré.
- le paiement des mensualités des autres emprunts a été suspendu pendant 6 mois. Les durées des emprunts ont ainsi été prolongées de 6 mois sans charges d'intérêts supplémentaires.

Des échéances de cotisations sociales ont été reportées puis acquittées avant le 30 septembre 2020. Ainsi les dettes sociales et fiscales à la clôture ne sont pas affectées.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, une actionnaire d'ARICE a émis des notes d'honoraires au titre de ses prestations d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes. Ses interventions n'ont été justifiées ni par la copie des rapports émis, ni par les diligences réalisées. Les honoraires réclamés excèdent les engagements pris par la société. Ils ont été contestés.

Une action en référé contre la Société signifiée le 20 novembre 2020 a été engagée par cette actionnaire auprès du Tribunal de Commerce pour le paiement des honoraires réclamés à hauteur de 185 490€ HT.

Une autre action auprès du Tribunal de Commerce signifiée le 1er décembre 2020 a été engagée par cette associée pour le paiement de ces mêmes honoraires, l'indemnisation d'un préjudice financier et moral et le rachat de ses actions par la société.

Au titre de ce litige et en vertu du principe de prudence, une provision pour risque a été constatée à hauteur de 222 995€ et des factures non parvenues ont été enregistrées à hauteur de 88 000€ HT.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 036 892		
Installations générales agencements aménagements divers	84 326		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	175 172		33 395
TOTAL	259 498		33 395
Autres participations	557 568		102 700
Prêts, autres immobilisations financières	8 938		3 770
TOTAL	566 506		106 470
TOTAL GENERAL	1 862 897		139 865

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 036 892	1 036 892
Installations générales agencements aménagements divers			84 326	84 326
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			208 568	208 568
TOTAL			292 893	292 893
Autres participations			660 268	660 268
Prêts, autres immobilisations financières			12 708	12 708
TOTAL			672 976	672 976
TOTAL GENERAL			2 002 762	2 002 762

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	320 875	88 803		409 678
Installations générales agencements aménagements divers	77 083	4 080		81 163
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	165 578	12 866		178 444
TOTAL	242 661	16 946		259 608
TOTAL GENERAL	563 536	105 749		669 285

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	88 803				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 080				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 298	11 569			
TOTAL	5 378	11 569			
TOTAL GENERAL	94 181	11 569			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	240 000	222 995	240 000		222 995
TOTAL	240 000	222 995	240 000		222 995

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	98 553				98 553
Sur comptes clients	236 207	57 597	29 023		264 781
TOTAL	334 760	57 597	29 023		363 334
TOTAL GENERAL	574 760	280 592	269 023		586 329
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		57 597	29 023		
		222 995	240 000		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 708		12 708
Clients douteux ou litigieux	361 479	361 479	
Autres créances clients	673 076	673 076	
Personnel et comptes rattachés	108	108	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	599	599	
Taxe sur la valeur ajoutée	160 029	160 029	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 459	5 459	
Groupe et associés	92 328	92 328	
Débiteurs divers	133 166	133 166	
Charges constatées d'avance	67 686	67 686	
TOTAL	1 506 638	1 493 930	12 708

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	500 714	500 714		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	481 091	147 251	255 877	77 963
Emprunts et dettes financières divers	7 500			7 500
Fournisseurs et comptes rattachés	1 011 357	1 011 357		
Personnel et comptes rattachés	27 975	27 975		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 101	55 101		
Impôts sur les bénéfices	10 304	10 304		
Taxe sur la valeur ajoutée	204 241	204 241		
Autres impôts taxes et assimilés	16 653	16 653		
Autres dettes	12 766	12 766		
Produits constatés d'avance	93 316	93 316		
TOTAL	2 421 019	2 079 679	255 877	85 463
Emprunts souscrits en cours d'exercice	843 770			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 591			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	20.0000	14 091			14 091

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Droit présent client EC	189 951			189 951	
Droit présent client EC	125 715			125 715	
Droit présent client EC	630 000			630 000	
Droit présent client CAC	34 000			34 000	
Total	979 666			979 666	

Conformément à l'article 214-3 du PCG modifié par le règlement ANC 2015-06, les droits de présentation à la clientèle ont été amortis sur 10 ans à hauteur de 88 113€.

Le droit de présentation de la clientèle de 125 715€ avait donné lieu au 30/09/2016 à des tests de dépréciation qui avaient conduit à constater une dépréciation calculée par application des flux de trésorerie futurs (DCF) actualisés au taux de 10% sur une durée

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

de 6 ans . L'amortissement opéré à partir du 01/10/2016 a été déterminé sur la base de la valeur nette de dépréciation, soit 27 162€.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis selon les taux suivants :

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels	56 299	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Le stock de fournitures a été apprécié de façon normative.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Spécialement les créances non réglées dont l'antériorité excède le début de l'exercice ont été intégralement dépréciées.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	128 158
Autres créances	4 859
Disponibilités	57
Total	133 075

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	714
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	626 814
Dettes fiscales et sociales	51 684
Autres dettes	44
Total	679 256

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		67 686
Total		67 686
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		93 316
Total		93 316

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité		Montant
Missions légales		320 230
Missions contractuelles		1 928 452
Frais refacturés		102 968
Total		2 351 650

Répartition par secteur géographique		Montant
France Métropolitaine		2 169 014
Outre-Mer		170 881
Europe		11 755
Total		2 351 650

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	9
Total	11

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 250	57
Dont entreprises liées	17	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	132 804	116 883
Résultat exceptionnel (hors participation)	99 922	87 943
Résultat comptable (hors participation)	3 942	28 940

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 348 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires au titre du contrôle légal des comptes : 8 708€
- honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 5 640€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	56 703
- titres nantis/caution solidaire du CIC	56 703
Total	56 703

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Autres :	
- PV latentes/OPCVM au 31/12/2020	31 167
Total des allègements	31 167

ARICE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 281 820 €
64, rue du Rocher 75008 Paris
RCS : Paris B 347 999 500

EXTRAIT DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES ADOPTEES PAR CONSULTATION ECRITE

**PROCES - VERBAL
DU 28 DECEMBRE 2020**

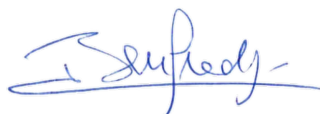
Deuxième décision : Affectation du résultat

Les associés, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 se soldent par un bénéfice de 3.942 euros, décident de l'affecter intégralement au compte « report à nouveau ».

Les associés prennent acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée à 9 394 voix « pour » et 4 697 voix « contre »

Le président
David BENFREDJ





SECOFI AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes

ARICE
64, rue du Rocher

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARICE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 5 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels, à savoir :

- La note « Faits caractéristiques » de l'exercice concernant les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19;
- La note « Évènements significatifs postérieurs à la clôture » concernant le traitement comptable des demandes judiciaires d'une actionnaire.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » de l'exercice précise l'objet de la provision pour risque et charge comptabilisée pour 222.995 euros. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de cette provision.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

LN

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 décembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

SECOFI AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that crosses itself, followed by a horizontal stroke extending to the right.

Laurent MENAGER